

Note d'information

Nouvelles directives pour les demandes d'autorisations en vertu du Décret n° 2.20.131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations, et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la Catégorie II.

À compter de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2-20-131, la demande d'autorisation doit être présentée dans le format standard prévu et annexé audit décret n° 2-20-131, disponible sur notre site web www.amssnur.org. « Modèle de demande d'autorisation des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie 2 », accompagnée d'un dossier comprenant : (a) le formulaire spécifique à l'activité concernée, disponible sur le site web www.amssnur.org ; (b) des pièces justificatives listées au niveau de chaque formulaire spécifique dans la section « composition du dossier ».

Pour des raisons à la fois pratiques et réglementaires, le modèle de demande d'autorisation et le formulaire spécifique dûment renseignés doivent toujours être imprimés et signés, puis adressés à AMSSNuR, accompagnés des pièces justificatives.

Les entités concernées d'AMSSNuR sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. (Contact : +212 5 37 73 71 16/- contact@amssnur.org.ma).